



**GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA
MÉDITERRANÉE**

Trente-cinquième session

Rome, Italie, 9-14 mai 2011

**PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ SCIENTIFIQUE
CONSULTATIF POUR LA PÉRIODE INTERSESSIONS DE 2011***

*Langue d'origine: anglais

INTRODUCTION

1. On trouvera dans le présent document un exposé succinct du programme de travail du Comité scientifique consultatif (CSC), tel qu'il a été défini par le Comité même, à sa treizième session, en février 2011. La mise en œuvre des activités envisagées dans le cadre de ce programme sera assurée par les Membres au niveau national, par le Comité scientifique consultatif et par les organes subsidiaires du CSC. Les incidences budgétaires des travaux prévus sont évaluées dans le document GFCM:XXXV/2011/9.

PROGRAMME PROVISOIRE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

2. Une liste des activités proposées pour la période intersessions de 2011, telles qu'elles ont été dégagées par les quatre Sous-Comités du CSC, puis examinées et complétées par le Comité à sa treizième session, est donnée ci-après. Certains des projets de mandat relatifs à ces activités figurent à l'Annexe A; d'autres seront définis par les coordonnateurs des Sous-Comités, en collaboration avec le Secrétariat.

Évaluation des stocks

- Évaluer certains stocks d'élastranchés en Méditerranée et dans la mer Noire.
- Organiser un atelier conjoint avec le Sous-Comité sur le milieu et les écosystèmes marins (SCMEE) et le Sous-Comité sur les sciences économiques et sociales (SCESS) sur le thème de la gestion spatiale des activités de pêche. Le projet de mandat figure à l'Annexe A.
- Élaborer une proposition en vue de l'élargissement de la Tâche 1.5 (données biologiques sur les prises), pouvant mener à la mise en place d'un cadre pour la collecte de données au titre de la Tâche 2. Une étape supplémentaire pourrait être la tenue d'un atelier spécifique en collaboration avec le Sous-Comité sur les statistiques et les informations (SCSI), si nécessaire.

- Organiser simultanément les réunions des groupes de travail sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales et de petits pélagiques.
- Poursuivre l'élaboration de la base de données régionale de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) sur les paramètres biologiques pour faciliter un accord sur les valeurs à utiliser pour chaque évaluation de stocks dans l'est, le centre et l'ouest de la Méditerranée.
- Améliorer les formulaires d'évaluation des stocks pour faciliter l'inclusion de données brutes;
- Déterminer des points de référence pour pouvoir évaluer la situation des stocks et des pêches, y compris les effets des zones de pêche réglementée sur les stocks exploités.
- Rassembler et analyser les informations de base utiles pour les plans de gestion de l'anguille européenne, et mettre en place un réseau d'experts de la Méditerranée en collaboration avec le groupe de travail CECPI/CIEM sur la gestion de l'anguille.

Environnement et écosystèmes marins

- Poursuivre la mise en œuvre du programme à moyen terme sur les élasmobranches.
- Mettre au point du matériel d'information grand public (affiches, dépliants, brochures, etc.) sur les espèces nuisibles et les méduses, à diffuser dans les pays de la Méditerranée et de la mer Noire.
- Élaborer une nouvelle version du protocole TECHNOMED sur la sélectivité qui servira de document type, y compris pour la collecte de données socioéconomiques. La méthodologie d'analyse statistique doit être améliorée et complétée.
- Évaluer certains stocks d'élasmobranches en Méditerranée et dans la mer Noire, en collaboration avec le Sous-Comité sur l'évaluation des stocks (SCES).
- Organiser, dans le cadre du Groupe de travail permanent sur les méthodologies d'évaluation des stocks, un cours de formation sur la détermination de l'âge de certains élasmobranches de la Méditerranée et de la mer Noire.
- Organiser un deuxième atelier sur le corail rouge.
- Organiser un atelier transversal sur les récifs artificiels en Méditerranée et dans la mer Noire, qui pourrait éventuellement se tenir immédiatement avant ou après la réunion du SCMEE.
- Organiser une réunion du Groupe de travail sur les captures accessoires.
- Lancer un programme régional de recherche à moyen terme sur le corail rouge.
- Améliorer les connaissances relatives à la topographie des monts sous-marins, ainsi qu'à la structure et au fonctionnement des canyons et des habitats des eaux profondes.
- Poursuivre la réalisation d'études pilotes sur les effets de la mise en application du nouveau maillage des culs de chalut.
- Mettre en route la procédure de communication de données sur les captures accessoires d'élasmobranches dans le cadre de la Tâche 1.

Statistiques et information

- Mettre à jour les logiciels de saisie et les protocoles d'échange de données de la Tâche 1 (XML et CSV) pour tenir compte des modifications proposées par le SCSI et approuvées par le CSC.
- Mettre à jour et publier le bulletin statistique (années de référence 2008 et 2009).
- Poursuivre l'élaboration du système régional d'information de la Tâche 1. Les Membres doivent communiquer les séries de données complètes pour l'année 2008 en janvier 2011 au plus tard et celles pour l'année 2009 avant fin mai 2011.
- Mettre définitivement au point le système d'information du registre régional des navires de pêche et gérer en conséquence les données communiquées.

- Élaborer un modèle en tenant compte des informations demandées par la CGPM dans ses recommandations relatives aux listes de navires, en vue de l'établissement d'un cadre de communication de données unique pour les navires.

Sciences économiques et sociales

- Procéder à un examen des lois et règlements relatifs à la pêche en vigueur dans les différents pays de la Méditerranée et de la mer Noire, et organiser une réunion d'experts dans le cadre du projet LaMed.
- Réaliser des études régionales destinées à donner une vue d'ensemble des activités de pêche de loisir (engins, techniques, espèces cibles, etc.).
- Élaborer un protocole-cadre harmonisé pour le suivi des pêches de loisir, mettre au point un système de collecte de données pour les indicateurs relatifs à ces pêches et mener à bien une étude régionale sur l'éventuelle application de régimes d'autorisation dans ce secteur.
- Élaborer un code de pratique ou des directives techniques sur la pêche de loisir dans la zone de compétence de la CGPM.
- Réaliser des études sur l'impact socioéconomique de la mise en application du maillage en losange de 40 millimètres dans la pêche au chalut.
- Publier sur la page Web de la CGPM consacrée au réseau TECHNOMED toute information concernant les incidences économiques des études de sélectivité.
- Organiser un atelier spécifique sur le traitement et l'analyse des données de la Tâche 1.3, immédiatement avant ou après la prochaine réunion du SCESS.
- Procéder à l'analyse des données socioéconomiques recueillies à l'aide du cadre de la Tâche 1.
- Effectuer des études sur les incidences socioéconomiques des écolabels.

Autres questions transversales

- Contribuer à l'élaboration d'un Plan d'action régional sur la gestion et le suivi de la capacité des flottilles de pêche sur la base de l'avant-projet de Plan d'action régional de la CGPM pour la gestion de la capacité de pêche, mis au point par le deuxième atelier sur la capacité de pêche, et en tenant compte de la recommandation de la CGPM n° 34/2010/2. Cet effort pourrait être consenti moyennant l'organisation d'un autre atelier, le recrutement d'un consultant ou tout autre arrangement jugé utile par la Commission.
- Organiser un atelier sur les aspects techniques de la mise en application du système de surveillance des navires par satellite (SSN) et l'utilisation des données qui en résultent.
- Conformément au point 4 de la recommandation CGPM/2006/2 de la Commission, procéder à une analyse de l'impact de l'établissement d'une saison de fermeture pour la pêcherie de coryphènes utilisant des dispositifs de concentration du poisson, sur les stocks de cette espèce, et recommander tout changement qui pourra être jugé nécessaire pour améliorer son efficacité, afin d'évaluer des modifications possibles à la fermeture et/ou proposer des mesures de gestion supplémentaires.
- Mettre en place un groupe de travail spécial sur la mer Noire, ouvert à tous les scientifiques de la région, y compris issus d'organisations partenaires, et organiser la première réunion de ce groupe au début de l'année 2012.

Réunions du CSC et de ses organes subsidiaires

3. Le Comité scientifique consultatif a proposé l'organisation des réunions suivantes pendant la période intersessions:

| Réunion | Lieu/Date |
|---|-----------------------------------|
| Quatorzième session du Comité scientifique consultatif (5 jours) | Varna (Bulgarie)/ février 2012 |
| Session du Sous-Comité sur l'évaluation des stocks (4 jours) | Rome/nov.- déc. 2011 |
| Groupe de travail sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales (6 jours) | Grèce/à définir |
| Groupe de travail sur l'évaluation des stocks de petits pélagiques (6 jours) | Grèce/à définir |
| Atelier transversal (SCES/SCMEE/SCESS) sur la gestion spatiale des activités de pêche (3 jours) | À définir/à définir |
| Évaluation des stocks de certaines espèces d'élastomobranches (5 jours) | Bruxelles/à définir |
| Session du Sous-Comité sur les sciences économiques et sociales (4 jours) | Rome/nov.- déc. 2011 |
| Atelier sur le traitement et l'analyse des données de la Tâche 1.3 (immédiatement avant ou après la session du SCESS) | Rome/nov.- déc. 2011 |
| Réunion d'experts sur la législation en matière de pêche dans le cadre du projet LaMed | Beyrou (Liban)/ sept. 2011 |
| Session du Sous-Comité sur les statistiques et les informations (4 jours) | Rome/nov.- déc. 2011 |
| Session du Sous-Comité sur le milieu et les écosystèmes marins (4 jours) | Rome/nov.- déc. 2011 |
| Réunion du Groupe de travail sur les captures accessoires (3 jours) | Turquie/à définir |
| Cours de formation sur la détermination de l'âge et les paramètres de croissance des principales espèces d'élastomobranches (5 jours) | Turquie/à définir |
| Atelier du SCMEE sur les récifs artificiels, à tenir de préférence immédiatement avant ou après la réunion du Sous-Comité | Rome/nov.- déc. 2011 |
| Deuxième atelier transversal sur le corail rouge (3 jours) | À définir/à définir |
| Douzième session de la Réunion de coordination des sous-comités (1 jour) | Rome/nov.- déc. 2011 |
| Atelier sur le système de surveillance des navires par satellite (3 jours) | À définir/à définir |

| | |
|--|---------------------|
| Première réunion du Groupe de travail spécial sur la mer Noire (3 jours) | Roumanie/début 2012 |
|--|---------------------|

MESURES SUGGÉRÉES À LA COMMISSION

4. La Commission est invitée à examiner les activités proposées par son Comité scientifique consultatif, telles qu'illustrées plus haut. Elle souhaitera peut-être indiquer ses priorités et tenir compte des incidences budgétaires pour la mise au point finale du programme de travail.

ANNEXE A

**Projets de mandat et attributions
Groupes de travail, ateliers et autres initiatives**

I. Atelier transversal sur la gestion spatiale des activités de pêche

- a) Examiner les principales données d'expérience relatives à l'approche spatiale de la gestion des pêches dans le monde.
- b) Étudier cette approche dans le contexte plus large de la gestion intégrée des zones côtières.
- c) Explorer de nouvelles méthodes et proposer des études de cas pour évaluer l'impact des zones de pêche réglementée sur les stocks d'intérêt commercial, les écosystèmes marins et les pêcheries.
- d) Évaluer le rôle des zones de pêche réglementée, des droits d'usage territoriaux dans le domaine des pêches et d'autres outils ayant trait à la gestion spatiale des activités de pêche, dans l'élaboration de plans de gestion des pêches.
- e) Analyser l'approche actuelle et future du suivi, de la surveillance et du contrôle en matière de gestion spatiale des activités de pêche.

II. Groupe de travail sur les captures accessoires

- a) Examiner et rassembler les données disponibles sur les captures accessoires dans la zone de compétence de la CGPM.
- b) Évaluer la qualité des données relatives aux captures accessoires par année, sous-région géographique, pêcherie et stock.
- c) Tenir compte des indicateurs de capture accessoire et des données de référence utiles concernant les taux par stock et par pêcherie, pour pouvoir interpréter les tendances.
- d) Étudier des moyens pour mettre en place des systèmes de surveillance des captures accessoires, ou les renforcer, dans la zone de compétence de la CGPM.

III. Atelier transversal sur les récifs artificiels en Méditerranée et dans la mer Noire

- a) Recueillir des informations sur les récifs artificiels, notamment les structures et les activités, pour alimenter une base de données commune qui sera ajoutée aux renseignements généraux fournis par la CGPM.
- b) Rassembler des éléments de preuve d'une productivité et/ou d'une accumulation accrues de biomasse dans les récifs artificiels de la Méditerranée et de la mer Noire.
- c) Examiner des stratégies de surveillance et des approches statistiques pour l'étude des récifs artificiels de la Méditerranée et de la mer Noire.
- d) Étudier les aspects juridiques liés à la gestion des récifs artificiels dans chaque État Membre de la CGPM.

IV. Deuxième atelier sur le corail rouge

- a) Examen de la répartition (passée et actuelle) et de l'état actuel des bancs de coraux rouges de grands fonds dans la région méditerranéenne.

- b) Inventaire des données existantes et nouvelles sur la biologie, l'écologie, l'océanographie, la génétique et les pêcheries relatives aux bancs de coraux rouges de grands fonds.
- c) Évaluation de mesures et de stratégies pour l'élaboration de plans de gestion et de conservation aux niveaux local et régional.

V. Attributions du nouveau Groupe de travail sur la mer Noire

1. Travaillant en étroite coordination avec le Secrétariat de la CGPM, le Groupe de travail s'occupera de questions spécifiques liées à la recherche scientifique et à la gestion des pêches dans la mer Noire. Il sera notamment chargé des tâches suivantes:

- a) Améliorer les connaissances sur les ressources halieutiques et leur gestion dans la mer Noire en procédant à des enquêtes et en organisant des réunions d'experts.
- b) Recenser les besoins prioritaires en matière de recherche dans divers domaines - sciences halieutiques, techniques de pêche, aspects socioéconomiques et gestion -, dans le cadre d'une approche écosystémique des pêches.
- c) Améliorer et étoffer les études portant sur l'évaluation des principaux stocks de poissons dans la région, et déterminer des moyens appropriés pour renforcer les capacités des scientifiques nationaux dans les pays de la mer Noire.
- d) Évaluer l'état actuel de la collecte de données et des statistiques de la pêche, y compris des données scientifiques pour l'évaluation des stocks, dans la région.
- e) Examiner et dégager des moyens pour renforcer la coopération entre les spécialistes des pêches et les parties prenantes dans les États côtiers de la mer Noire.
- f) Étudier l'interaction possible entre les activités de la CGPM et d'autres initiatives mises en œuvre dans la mer Noire par des organismes scientifiques, des instances nationales et des projets internationaux.
- g) Engager des discussions préliminaires sur les stratégies pouvant être adoptées pour la gestion des pêches dans la région, dans le cadre de la CGPM, y compris l'intégration de considérations écosystémiques, d'indicateurs bioéconomiques et de points de référence.

2. Le Groupe de travail, qui sera ouvert à la participation de tous les scientifiques, y compris issus des organisations partenaires, consacra sa première réunion à l'examen des modalités de mise en œuvre de ses objectifs et activités. Lors de cette réunion, le Groupe de travail désignera son coordonnateur. Les règles régissant l'élection et la nomination des coordonnateurs des organes subsidiaires techniques de la CGPM seront appliquées mutatis mutandis à la désignation du coordonnateur du Groupe de travail.